Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20261102-2026-11-13-BF
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEININGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :
Mme GOICHON Adeline a donné procuration à Mme MERCIER SAVIDAN Marina ;
Mme NOIROT Muriel a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie ;
M. TARDIF Benoît a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Étaient absents :
M. MAURIER Jérôme, excusé.

Secrétaire de séance : Mme SORET-LENEUTRE Valérie

Nombre de conseillers en exercice…… 29
Nombre de conseillers présents…… 25
Nombre de suffrages exprimés…… 22
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2026-11-13 / Budget Annexe Hauts du Courgeon – Décisions Modificatives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Par délibération 2025-07-02 du 7 juillet 2025, le Conseil municipal a validé le scénario d'aménagement de la zone nord des Hauts du Courgeon et le plan de financement associé, qui estimait les travaux à un total de 1 944 737,50 € HT.

Le plan définitif des coûts de travaux de cet aménagement a été déterminé par le rapport d'analyse des offres formalisé par le maitre d'œuvre en septembre, fixant le coût définitif des travaux à 1 928 787,81 € HT :

- 1 229 856,95 € HT pour les travaux VRD,
- 267 368,96 € HT pour les travaux paysagers,
- 431 561,90 € pour la participation aux travaux des réseaux électriques réalisés par le SIEML (validé par délibération 2026-09-01 du 7 septembre 2026).

Il est proposé de mettre le budget dudit lotissement en cohérence avec ces marchés de travaux pour en permettre le financement. Si 500 000 € de travaux avaient déjà été budgétés, il convient d'augmenter ce montant de 1 565 000 €, pour permettre de financer l'ensemble de l'opération (ceci intégrant les coûts d'études).

Les décisions modificatives proposées sont ainsi les suivantes :

LES HAUTS DU COURGEON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 011		Charges à caractère général	500 000,00 €	1 565 000,00 €	2 065 000,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	740 818,00 €	0,00 €	740 818,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	600,00 €	0,00 €	600,00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	6,48 €	0,00 €	6,48 €
Total 66		Charges financières	600,00 €	0,00 €	600,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 242 024,48 €	1 565 000,00 €	2 807 024,48 €

LES HAUTS DU COURGEON - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	1,48 €	0,00 €	1,48 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	1 241 418,00 €	1 565 000,00 €	2 806 418,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	600,00 €	0,00 €	600,00 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	5,00 €	0,00 €	5,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 242 024,48 €	1 565 000,00 €	2 807 024,48 €

LES HAUTS DU COURGEON - DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 001		Solde d'exécution de la section d'investissement	488 818,00 €	0,00 €	488 818,00 €
Total 040		Opérations d'ordre entre section	1 241 418,00 €	1 565 000,00 €	2 806 418,00 €
Total 041		Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 16		Emprunts et dettes assimilées	63 000,00 €	0,00 €	63 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 793 236,00 €	1 565 000,00 €	3 358 236,00 €

LES HAUTS DU COURGEON - RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 001		solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 040		Opérations d'ordre entre section	740 818,00 €	0,00 €	740 818,00 €
Total 16		Emprunts et dettes assimilées	1 052 418,00 €	1 565 000,00 €	2 617 418,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 793 236,00 €	1 565 000,00 €	3 358 236,00 €

Ouï le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 pour le budget annexe Les Hauts du Courgeon,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 02 novembre 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

La secrétaire de séance,
Valérie SORET-LENEUTRE

Signé électroniquement par : Etienne GLEMOT
Date de signature : 04/11/2026
Qualité : MAIRE DU LION D'ANGERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :